



# Fête Eco Bio 12 juin 2022



## Chavannes sur l'Etang

### Formulaire d'inscription

(à imprimer en recto-verso)

#### **Date limite d'inscription : 15 avril 2022**

Dossier complet à retourner à : Association d'Education Populaire - Fête Eco Bio  
6, rue de Bellefontaine  
68210 Chavannes-sur-l'Etang  
Tél : 03 89 07 41 32  
Courriel : feb@aep-chavannes-sur-letang.fr

#### **I. Identification**

Producteur, artisan ou autre     Association ou organisme marchand     Association ou organisme non marchand

Nom/raison sociale : .....

N° d'identification (MSA, SIRET, ...) : .....

Nom du responsable : .....

Adresse de la structure : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Mobile : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

#### **II. Activité**

Alimentation, producteur, restauration     Artisanat, savoir-faire, habillement  
 Bien-être, santé, hygiène     Animation, musique  
 Energie, habitat, décoration     Association, information, culture

Autre : .....

Détails sur l'activité : .....

**Certification(s) écologie ou bio :** .....

(Prière de fournir une copie de la certification, Agriculture Biologique, Nature & Progrès, Demeter, ...)



### Activité (suite)

Acceptez-vous de paraître dans le programme de la manifestation :  Oui  Non

Souhaitez-vous animer un atelier :  Oui  Non

### III. Stand

Dimensions standards :  Oui  Non longueur 4 m sur profondeur 3 m

Si non, dimensions souhaitées : longueur ..... m, sur profondeur ..... m

Branchement électrique :  Oui  Non puissance : ..... Watt(s)

Monophasé  Triphasé

Branchement d'eau :  Oui  Non

Véhicule sur place :  Oui  Non longueur : ..... m

Installation anticipée le samedi :  Oui  Non

Produits exposés : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

### IV. Paiement et engagement

Je joins avec ce formulaire d'inscription les documents indispensables à l'étude de mon inscription (voir le document « modalités et tarif » joint) et un chèque de : ..... € (montant calculé dans le tableau Tarif page suivante et automatiquement reporté) libellé à l'ordre de l'AEP de Chavannes sur l'Etang du montant total des frais de participation. Ce chèque sera encaissé après la manifestation.

J'ai pris connaissance de la charte de la fête éco-bio jointe que je m'engage à respecter dans son intégralité et sans aucune restriction.

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet de l'exposant





# Fête Eco Bio 12 juin 2022

## Chavannes sur l'Etang

### Modalités et tarifs

(partie à conserver)

#### I. Date et lieu de la manifestation

- La manifestation aura lieu le dimanche 12 juin 2022 au 6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes sur l'Etang derrière et sur le côté de l'église
- L'accueil et l'installation des exposants se feront **de préférence** le samedi 11 de 14h à 18h ou le dimanche 12 de 6h00 à 9h00
- Un service de gardiennage effectué par une société spécialisée sera en place du samedi 11 à 20h au dimanche 12 à 6h
- La manifestation sera ouverte au public de 10h00 à 19h00 avec expositions, concerts, animations, dégustations et restauration, elle sera gratuite pour les visiteurs

#### II. Stand

- Prévoir tables, chaises, tréteaux, grill et autres accessoires nécessaires à votre installation ainsi qu'un abri (barnum, tente, parasol, ...) pour d'éventuelles intempéries
- Les branchements électriques et d'eau sont possibles, nous le signaler impérativement lors de l'inscription en précisant la puissance désirée. Pas de bouilloire, four, chauffage ou plaque électrique (risque de surcharge électrique du site) sauf en accord avec l'organisateur
- Les stands seront respectueux de l'environnement

#### III. Tarif

Description	Tarif	Quantité	Prix en €
Emplacement de base 4 m (longueur) sur 3 m (profondeur) :			
– Associations/organismes non marchands et les membres de l'AEP depuis plus d'un an	15 €	.....	..... €
– Associations marchandes et organismes marchands	40 €	.....	..... €
– Producteurs, artisans et autres	40 €	.....	..... €
Le mètre linéaire supplémentaire en longueur	10 €	.....	..... €
Branchement électrique	5 €	.....	..... €
Branchement eau	5 €	.....	..... €
Véhicule sur place	5 €	.....	..... €
<b>Total</b>			..... €



## IV. Modalités de règlement

La fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que le chèque de réservation libellé à l'ordre de *l'AEP de Chavannes sur l'Etang* sont à retourner avant le 15 avril 2022 à l'adresse suivante : AEP - Fête Eco Bio 6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes sur l'Etang.

## V. Renseignements et contacts

Renseignements : Danie BROSOLO (06 82 07 26 76) ou Alain QUIQUEREZ (06 36 14 68 43)

Courriel : [feb@aep-chavannes-sur-letang.fr](mailto:feb@aep-chavannes-sur-letang.fr)

Site internet : <https://www.aep-chavannes-sur-letang.fr/manifestations/fete-eco-bio/>

Facebook : <https://www.facebook.com/AEPChavannesFeteEcoBio>





# Fête Eco Bio 12 juin 2022

## Chavannes sur l'Etang

### Charte de l'exposant

(partie à conserver)

La participation à cette manifestation est conditionnée à l'acceptation de cette charte faisant office de règlement.

La manifestation se doit de dépasser la simple fonction marchande pour présenter aux visiteurs la filière « bio » sous ses aspects informatifs, conviviaux et pédagogiques (conférences, expositions, repas, animations, etc.). L'entrée pour le public est gratuite.

La priorité sera donnée aux producteurs locaux, aux circuits courts dans un rayon de 50 km, aux transformateurs ayant une démarche solidaire et écologique. Sont interdits les actes médicaux ou paramédicaux.

#### Article 1 : Objet

L'objectif de la FEB (Fête Eco Bio) est de promouvoir :

- La production, la transformation, la commercialisation et la consommation de produits biologiques dans le respect des règles de l'agriculture biologique et plus généralement le respect de l'être humain et de l'environnement.
- L'action des associations œuvrant dans le domaine environnemental et /ou humanitaire. Une copie de leurs statuts pourra leur être demandée.

La FEB est donc ouverte à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités ont un rapport avec la préservation de la biodiversité, l'éducation citoyenne, l'agriculture biologique, la santé et le bien-être, l'écohabitat, les énergies renouvelables, les produits locaux.

#### Article 2 : Critères d'admission

L'appellation « Fête Eco Bio » nécessite que :

- L'ensemble des produits alimentaires présentés soient issus de l'agriculture biologique certifiée. Les exposants devront afficher leur certification en bio pour les produits exposés
- Pour les produits non certifiables, l'AEP (Association d'Education Populaire de Chavannes sur l'Etang, association organisatrice) pourra vérifier leur nature et demander la présentation ou l'affichage de documents tels que fournisseurs, certificats divers, composants...
- Les produits non alimentaires devront présenter un intérêt au regard de la défense de l'environnement et de l'écologie
- Les cosmétiques et produits d'entretien devront être certifiés bio et écologiques

Une réponse sera adressée aux demandeurs après examen de leur formulaire d'inscription.

#### Article 3 : Conditions d'annulation

- Si l'exposant annule son inscription plus de 30 jours avant le début de la manifestation, il sera remboursé du montant versé lors de l'inscription
- Si l'exposant annule son inscription moins de 30 jours avant le début de la manifestation, il ne sera remboursé que de la moitié de la somme versée lors de l'inscription



- Au cas où pour une raison majeure et sans aucune justification, la fête serait annulée par les organisateurs et ne pourrait donc avoir lieu, ceux-ci s'engagent à rembourser le montant des inscriptions et les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'AEP

#### **Article 4 : Lois et règlements**

Ceux s'appliquant aux foires et salons devront être respectés : voir le règlement général des foires et salons téléchargeable sur <https://www.aep-chavannes-sur-letang.fr/wp-content/uploads/2020/11/FEB-reglement-foires-salons.pdf>

#### **Article 5 : Tenue de chaque stand**

Jour, heure, emplacement :

- Pour éviter d'éventuels embouteillages, l'accueil des exposants se fera à partir du samedi 11 juin 2022 de 14h à 18h et le dimanche 12 juin de 6h à 9h. L'installation des stands devra impérativement être terminée pour le dimanche 12 juin à 10h
- Avec accord de l'organisateur, l'installation au moyen d'un véhicule en fonction de son volume sera possible
- Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand le dimanche 12 juin de 10h à 19h
- Pour des raisons techniques, chaque emplacement leur sera notifié à l'installation par les organisateurs et ne prêtera à aucune remise en cause

Présentation du stand :

- Les exposants doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques...) et prévoir un abri tel que barnum ou parasol
- Ils s'engagent à une présentation agréable, attrayante et informative (panneau, banderole avec nom et adresse ...). Leurs certificats de conformité aux labels biologique ou écologique et leurs prix devront être affichés lisiblement

Diffusion musicale :

- Elle sera assurée exclusivement par l'association organisatrice

Entretien et respect de l'environnement :

- Les exposants sont responsables de l'entretien de leur emplacement qu'ils devront laisser en parfait état de propreté et libres d'accès à la fermeture de la fête. Le tri des déchets devra donc être respecté par tous les participants. Les sacs plastiques seront strictement interdits sur la fête. De plus, il sera nécessaire que les produits vendus soient emballés dans des sacs en papier ou biodégradables. Un effort est demandé sur la consommation de l'eau potable et de l'énergie

#### **Article 6 : Assurance**

- Chaque exposant doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle aux organisateurs. Il sera responsable à l'égard des tiers pour les dommages corporels et dégâts matériels qui pourraient être causés par lui-même, son matériel, ses produits et les personnes à son service.
- L'association organisatrice et la commune d'accueil déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants en cas de vols, dommages et détérioration de tous types les concernant

#### **Article 7 : Restauration**

Pour les restaurateurs sur place ainsi que tous les exposants amenés à proposer des dégustations, les ingrédients utilisés seront impérativement issus de l'agriculture biologique ou locale. Ils devront respecter la réglementation en utilisant exclusivement de la vaisselle réutilisable ou compostable. Le matériel de cuisine en aluminium, les verres, couverts, assiettes, touillettes ou petites cuillères de dégustation en matières plastiques ainsi que les fours à micro-ondes sont strictement interdits.

